

## Le métier

Spécialiste de l'action socio-éducative, le conseiller en économie sociale et familiale aide les personnes en situation précaire à résoudre leurs difficultés quotidiennes. Son rôle est essentiel dans le champ de l'insertion sociale et professionnelle.

De la gestion du budget à la composition des repas, le conseiller en économie sociale et familiale aide les foyers en difficulté à résoudre les problèmes de la vie quotidienne.

Implanté dans un quartier, ce travailleur social reçoit le public pour des conseils individuels. Il peut organiser des séances collectives de bricolage, animer des réunions consommateurs » autour de l'achat d'un appareil ménager, programmer des stages d'insertion pour chômeurs. Autant d'actions qui favorisent l'autonomie et la socialisation des personnes en difficulté. Emplois dans les établissements collectifs (hôpitaux, foyers), les organismes sociaux ou éducatifs, les associations.

## La formation

Formation niveau 6 (équivalent BAC+3)

La formation est répartie en 4 domaines de compétences :

- Conseil et expertise à visée socio-éducative dans les domaines de la vie quotidienne
- Intervention sociale
- Communication professionnelle
- Dynamiques inter-institutionnelles, partenariats et réseaux

## 2 lieux de formation

Les cours sont dispensés par **ASKORIA**, partenaire pédagogique du CFA de l'ARFASS.

- Site de Lorient
- Site de Rennes

**ASKORIA**  
activateur de solidarités

Rentrée en septembre 2021	14 mois de Formation
Nombre de semaines dans l'établissement employeur ETP = Équivalent Temps Plein	44 73% ETP
Nombre de semaines en centre de formation Total de 540h de cours théoriques	16

## Conditions d'accès

- Être titulaire du **BTS ESF**
- Avoir **moins de 30 ans** à la date de début de contrat (**aucune limite d'âge** pour les personnes reconnues travailleurs handicapés).
- L'apprenti doit s'être **acquitté de la Contribution Vie Etudiante et de Campus**.
- Formation accessible aux **personnes en situation de handicap**.

## Comment rentrer en apprentissage ?

- Se pré-inscrire sur [www.arfass.org](http://www.arfass.org)
- Être admis aux épreuves d'admission (sélection organisée par les centres de formation ou sélection à la demande écrite de l'employeur)
- Trouver un employeur
- Le CFA de l'ARFASS :
  - ◇ fournit le dossier administratif à l'employeur
  - ◇ transmet le dossier d'inscription au candidat
- A réception de ces dossiers renseignés et signés, l'inscription est effective
- A la signature du contrat d'apprentissage, l'inscription est définitive

[www.arfass.org](http://www.arfass.org)

Sophie BRIEND  
07 70 13 64 82

[s.briend@arfass.org](mailto:s.briend@arfass.org)

## Le contrat d'apprentissage

### Le statut de l'apprenti

Les conditions de travail de l'apprenti sont les mêmes que celles soumises aux autres salariés de l'établissement.

### Date de début de contrat

Le contrat d'apprentissage peut démarrer jusqu'à 3 mois avant la date de rentrée.

### Période d'essai

La durée est de 45 jours, consécutifs ou non, de formation pratique en entreprise effectuée chez l'employeur (article L.6222-18 du code du travail).

### Temps de travail

La durée de travail hebdomadaire est celle qui s'applique dans l'entreprise. Elle comprend le temps passé en entreprise, en stages pratiques et en centre de formation.

### Les congés payés

Conformément au Code du travail et sous réserve de dispositions contractuelles et conventionnelles plus favorables : 5 semaines par an.

## Le maître d'apprentissage

L'apprenti se forme dans l'établissement en lien étroit avec son maître d'apprentissage qui assure la responsabilité de son encadrement. Ce dernier doit posséder la compétence professionnelle requise pour assurer la formation du jeune dont il a la responsabilité.

À savoir :

- Posséder un diplôme ou un titre relevant du domaine professionnel correspondant à la finalité du diplôme ou du titre préparé par l'apprenti et justifier d'une année d'exercice d'une activité professionnelle en relation avec la qualification visée par le diplôme ou le titre préparé.

## Formation de maître d'apprentissage

Le CFA de l'ARFASS propose une formation de Maître d'Apprentissage : **1 session par mois**

Infos sur : [www.arfass.org](http://www.arfass.org)



## La rémunération de l'apprenti

	18—20 ans	21—25 ans	26-29 ans
<b>1ère année</b>	43 % SMIC	53 % SMIC*	100% SMIC*

Établissement SSSMS**	18—20 ans	21—25 ans	26-29 ans
<b>1ère année</b>	50 % SMIC	65 % SMIC*	100% SMIC*

\* ou du SMC correspondant à l'emploi occupé, s'il est plus favorable

\*\* SSSMS : Branche Professionnelle du secteur sanitaire social et médico-social à but privé non lucratif

**Coût de la formation : Gratuit pour l'apprenti**  
**Aide au permis de conduire pour l'apprenti : 500€**

## Les aides financières pour l'employeur

### ■ POUR LE SECTEUR PRIVE

- Réduction générale des cotisations patronales renforcée
- Aides financières\*

#### - Aide à l'exercice de la fonction de maître d'apprentissage

Versée par l'OPCO - Sous condition : se renseigner auprès de son OPCO

#### - Aide exceptionnelle à la relance de l'apprentissage - COVID-19

Pour le recrutement des apprentis, jusqu'au niveau master : 8 000 € pour un apprenti majeur, pour les contrats signés jusqu'au 31/12/2021  
 Conditions sur [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

### ■ POUR LE SECTEUR PUBLIC

N'hésitez pas à contacter le CFA de l'ARFASS pour obtenir un devis concernant le coût pédagogique de la formation

- Exonération des cotisations patronales relatives aux assurances sociales
- Aides financières\*

	FPT	FPH	Infos et conditions
<b>CNFPT</b>	Prise en charge à hauteur de 50% du coût plafond annuel		<a href="http://www.cnfpt.fr">www.cnfpt.fr</a>
<b>Conseil Régional de Bretagne</b>	2 500 €	4 000 €	<a href="http://www.bretagne.bzh">www.bretagne.bzh</a>
<b>ANFH</b>		Prise en charge d'une partie des frais pédagogiques. Contacter votre délégation régionale	<a href="http://www.anfh.fr">www.anfh.fr</a>
<b>Etat</b>	3 000 € Jusqu'au 31/12/2021		<a href="http://www.asp-public.fr">www.asp-public.fr</a>

\* Conditions et détails sur les sites concernés